

Un accompagnement et des aides financières

Pour vous aider dans vos démarches,
soutenir votre pouvoir d'achat mais aussi lutter
contre les logements mal isolés et vieillissants,
la communauté de communes propose
différentes aides pour vous permettre
de rénover votre logement plus facilement.

Pour qui ?

- ▶ Propriétaires (occupants
ou bailleurs) d'un logement
- ▶ Locataires d'un logement situé en
Porte de DrômArdèche
- ▶ Avec ou sans conditions de ressources



Des permanences
près de chez vous !

À qui s'adresser ?

GRATUIT

OBJECTIF HABITAT

Porte de DrômArdèche



04 75 23 54 46

habitat@portededromardeche.fr

1. CONTACTEZ OBJECTIF HABITAT
2. PROFITEZ D'UN CONSEIL TECHNIQUE
ET ADMINISTRATIF selon votre projet
3. BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Ne débutez pas vos travaux
avant de nous contacter !



AMÉLIOREZ votre HABITATION

PORTÉ DE
DrômArdèche
communauté de communes

OBJECTIF HABITAT

Porte de DrômArdèche



04 75 23 54 46

www.portededromardeche.fr

CONSEILS SUR VOTRE PROJET

AIDES FINANCIÈRES

Quelles sont les différentes aides ?

RENCONTRER NOTRE ARCHITECTE CONSEILLER

Vous avez un projet d'agrandissement, de réhabilitation, d'insertion architecturale ou de construction ?

Prenez rendez-vous gratuitement avec notre architecte conseil. Lors d'un rendez-vous personnalisé, incluant une visite sur site, l'architecte conseil vous accompagne en amont de votre projet. Il vous apporte des préconisations architecturales et techniques, des orientations sur le choix des matériaux, ainsi que des conseils pour intégrer au mieux votre projet dans son environnement et les règles d'urbanisme.

CHANGER SON SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Vous possédez un chauffage ancien et polluant ?

Profitez d'une aide de 1 000 € à 4 000 € pour remplacer votre chaudière au fioul, votre ancienne chaudière à gaz ou à bois par un système plus performant et moins polluant : biomasse, solaire, géothermie.

Soyez accompagnés dans vos travaux de rénovation énergétique de votre maison ou de votre appartement !

Bénéficiez d'une aide de 2 000 € à 10 000 € de la communauté de communes pour votre logement (y compris sur les parties privatives et communes de votre immeuble), cumulables avec Ma Prime Rénov', et d'un accompagnement gratuit technique et financier grâce à l'espace conseil France Rénov'.

LOGEMENT DÉGRADÉ

Votre logement vous semble indigne ou dégradé ?

Signalez votre situation de logement dégradé, insalubre ou dangereux sur signal-logement.beta.gouv.fr. Le signalement en ligne permet une prise en charge adaptée par les acteurs locaux, en toute confidentialité.

ADAPTER VOTRE LOGEMENT

Personnes âgées ou porteuses de handicap, votre logement n'est plus adapté ? Un accompagnement existe pour rester chez vous : installation d'une douche à la place de la baignoire, d'un monte escalier, d'une rampe d'accès... La communauté de communes vous accompagne pour bien choisir vos travaux, et leur financement.

REEMPLACER UN CHAUFFAGE D'APPOINT

Vous envisagez de remplacer votre ancienne cheminée à foyer ouvert par un chauffage d'appoint plus performant et moins polluant ?

La communauté de communes vous aide de 250 € à 500 € pour l'achat d'un insert à bûches ou d'un petit poêle.

VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LE NIVEAU D'ISOLATION DE VOTRE TOITURE ?

Contactez votre mairie ou Objectif Habitat pour obtenir les résultats de la thermographie aérienne réalisée par la communauté de communes en janvier 2022. Ces photos aériennes, délivrées sur justificatif de domicile ou titre de propriété, vous permettront d'identifier les déperditions de chaleur de votre toiture.

